

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt-six et le dix-sept du mois de juin à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le onze du mois de juin 2026, s'est réuni dans la salle du Palais des Congrès à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de Monsieur Julien DI BENEDETTO

Année 2026
Séance du 17 juin 2026

N°23

**Objet : Ajout de tarifs incitatifs
pour les espaces partagés de
Diniapolis**

Est nommé secrétaire de séance : Joël MERCADIER

Étaient présents :

ACCIAÏ Bruno, BAILLE Denis, BARDIN Chantal, BATAIL Frédéric, BERNARDINI Patrick, BERTRAND Philippe, BLASZCZYK Michel, BOGHOSSIAN Alex, BOUSSARIE Arnaud, BONDIL Marc, BOUYALA François, BOYER Christian, COCHET Brigitte, COSSERAT Sandrine, COURONNEL Emmanuel, COUVÉ Henri, DAYAN Jacques, DELCROIX Xavier, DESJARDINS Lila, DI BENEDETTO Julien, DOMPNIER Valérie, ESCLAPEZ Nathalie, ESMIOL Gérard, EYMARD Max, FIAERT Claude, FOURNIER Isabelle, GARCIN Sylvie, GASSEND-NOIR Anne, GONCALVES Gilles, GRAC Christophe, GRANIER Gérald, GRAVIERE Remy, HOUNKPE Akouavi, ISOARDI Delphine, LAURENT Cathie, LEHOUX Philippe, LOMBARD Bruno, MAGAUD Marie-José, MARGAILLAN André, MENC Ghislaine, MERCADIER Joël, MOLINARI Frédéric, PAU Serge, PAUL Delphine (exceptés pour les rapports n°21 et 22), PIGANEAU Dominique, PILLON Sylvie, RABELLINO Chrystel, RICHAUD Alban, ROVERE Pascal, SANCHEZ Alexandra, SARRACANIE Patricia, SERENO Myriam, THEZAN Gilles, TOUSSAINT Carole (jusqu'au rapport n° 11), TROUDE Joëlle, TSALAMLAL Nadia, VIVOS Patrick, ZANARTU-HAYER Dany

Étaient suppléés :

ESMIOL Sildric est suppléé par TRUC Guillaume
ISOARD Christian est suppléé par BOUREL Jean-Luc
SEVENIER Jean est suppléé par RUGGERI Laetitia
CARTIAUX Jacques est suppléé par BOULIOU Claude

Étaient représentés :

AUDIFFRED Alexis a donné pouvoir à ESMIOL Gérard
BELMONTE Sylvie a donné pouvoir à ACCIAÏ Bruno
BERTORELLO Gilles a donné pouvoir à COCHET Brigitte
DECROIX Hugo a donné pouvoir à DI BENEDETTO Julien
FONTAINE Sonia a donné pouvoir à GONCALVES Gilles
GIACOMINO Romaric a donné pouvoir à BERTRAND Philippe
LAMBLIN Sébastien a donné pouvoir à DAYAN Jacques
MAHLER Marie a donné pouvoir à COURONNEL Emmanuel
PAIRE Marie-Claude a donné pouvoir à TSALAMLAL Nadia
PUECH Frédéric a donné pouvoir à VIVOS Patrick
RICHER Jacques a donné pouvoir à BONDIL Marc
RINALDI Marie-Pierre a donné pouvoir à SERENO Myriam
TOUSSAINT Carole a donné pouvoir à FIAERT Claude (à partir du rapport n° 12)
VILLARD René a donné pouvoir à BAILLE Denis

Étaient excusés :

BOURJAC Bruno, FLORES Sylvain, MATHIEU Pierre, PELESTOR Michel, REBOUL Childéric.

Le quorum est atteint.

Madame DESJARDINS Lila, rapporteur, expose ce qui suit :

Provence Alpes Agglomération assure la gestion de l'espace entreprises Diniapolis, situé au 1, boulevard Victor Hugo à Digne-les-Bains.

L'espace partagé du rez-de-chaussée a été réhabilité en septembre 2022 pour proposer des conditions d'accueil et de travail optimales. Cet espace se composait d'une salle créative de 10 places, de deux bureaux privés loués à l'heure, de bureaux partagés dans un espace de coworking de huit places, et d'un espace restauration.

L'association Initiative Alpes Provence, hébergée au premier étage, assure l'animation de ces espaces dans le cadre d'une convention d'objectifs et de financement, grâce à une ressource humaine dédiée. Le bilan dressé par l'association fait apparaître une baisse de la fréquentation de l'espace de coworking, désormais stabilisée à une personne par jour. Forte de ce constat, Provence Alpes Agglomération a fait le choix de supprimer la salle créative pour y aménager la salle de coworking (quatre places), et faire de la pièce principale une salle de réunion de vingt places, équipée numériquement et modulable.

À ce jour, un tarif réduit s'applique aux entreprises en cours de création ou immatriculées depuis moins d'un an (-50 %).

Afin de garantir une offre inclusive et accessible au plus grand nombre, il est proposé d'élargir cette offre tarifaire à un public plus large :

- Jeunes de moins de 25 ans ;
- Demandeurs d'emploi ;
- Associations du territoire de Provence Alpes Agglomération ;
- Entreprises de moins de trois ans d'immatriculation (par cohérence avec le cycle de l'entreprise et sa sécurisation).

Diniapolis se veut être un espace de travail collaboratif adapté aux besoins de l'économie du territoire, soutien et garant de l'initiative entrepreneuriale, source d'emploi et d'ancrage local. Sa capacité de mise en réseau en fait un lieu ressource pour tester, se faire accompagner, financer et développer un projet économique.

Par sa localisation et sa vocation, Diniapolis s'inscrit dans les politiques portées et soutenues par Provence Alpes Agglomération dans le centre-ville de Digne-les-Bains, notamment le programme Action Cœur de Ville, le contrat de ville ainsi que les dispositifs financés et mis en œuvre par Initiative Alpes Provence. À ce titre, il participe à l'objectif de proposer un lieu ouvert et accessible, en particulier aux publics en parcours d'insertion professionnelle.

REÇU EN PREFECTURE

Le 25/06/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-2026.06.17-23_17062026

Par ailleurs, afin de mieux répondre aux besoins locaux tout en conservant un caractère incitatif, il est proposé d'introduire deux offres complémentaires pour la location de bureaux privés et de salles de réunion :

- Les bureaux privés, actuellement loués à 10 € de l'heure, pourraient aussi être facturés à 15 € pour deux heures.
- Les salles de réunion louées à 10 € de l'heure pourraient aussi être facturées à 70 € la journée, comprenant l'accès à l'espace restauration.

L'objectif est triple :

- Faire connaître l'offre à des publics éloignés de l'Espace Entreprises Diniapolis ;
- Soutenir l'attractivité du site en proposant des forfaits mieux adaptés aux usages ;
- Optimiser le taux d'occupation des espaces et renforcer la contribution de Diniapolis au développement économique, à la politique de la ville et à Action Cœur de Ville.

Il vous est proposé d'approuver ces tarifs complémentaires, intégrés à la grille en annexe, pour une mise en application au 1^{er} juillet 2026.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION
Après en avoir délibéré et procédé au vote
Approuve les propositions présentées
A l'unanimité
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Président,



Julien DI BENEDETTO

PUBLIE LE : 25 JUIN 2026



Le secrétaire de séance,



Joël MERCADIER

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et, le cas échéant, de sa transmission au contrôle de légalité. Le tribunal administratif de Marseille peut être saisi par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, ou par voie postale.

REÇU EN PREFECTURE

Le 25/06/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20260617-23_17062026

REÇU EN PREFECTURE

le 25/06/2026

Application agréée E-kijack.com

99_DE-004-200067437-20260617-23_17062026